



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Narcotrafic : éradiquer le mal à la racine

Novembre 2025

La France est submergée par le narcotrafic et la criminalité organisée qui l'accompagne.

Tous les territoires de la République sont désormais concernés. Les conséquences ravageuses de ce phénomène menacent la santé publique et la sécurité des Français. Avec la loi du 13 juin 2025, la France s'est dotée d'un arsenal pour lutter contre ce fléau, constitué notamment d'un État major interministériel et d'un parquet anti criminalité organisée. Face à la mondialisation accélérée des trafics, la guerre contre la drogue appelle une action internationale sans relâche traitant des causes du problème.

Éradiquer le mal à la racine, c'est l'ambition du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, qui va déployer dans les 12 mois qui viennent un plan de bataille inédit contre les trafiquants : accord de coopération sécuritaire avec les pays de production, de transit et de rebond ; renforcement des effectifs dans les pays concernés ; réorientation de l'aide au développement ; sanctions internationales contre les criminels.

Le premier axe d'effort porte sur l'Amérique Latine et les Caraïbes.

C'est dans cette région qu'est produite l'ensemble de la cocaïne qui déferle dans les rues des villes et des villages de France où elle est consommée par plus d'un million de personnes. La production, en pleine explosion, est localisée principalement en Colombie, au Pérou et en Bolivie. Elle transite vers l'Europe via l'Equateur, le Brésil, le Panama, le Venezuela, le plateau des Guyanes et les Caraïbes. Les territoires ultra-marins sont en première ligne.

Les objectifs fixés par le ministre pour les 12 prochains mois sont clairs :

1. **Signer 12 nouveaux accords de coopération** avec les pays de la région
2. **Créer une Académie régionale** de lutte contre la criminalité organisée
3. **Augmenter de 20% les effectifs spécialisés** dans les ambassades et tripler leurs moyens d'intervention
4. **Doubler les crédits** de l'aide au développement consacrés à la lutte contre le narcotrafic
5. **Créer un régime de sanctions européen** contre la criminalité organisée

Il se rendra du 7 au 11 novembre 2025 dans la région pour lancer ce plan.

- **Au Mexique**, aux côtés du Président de la République, il lancera une coopération entre les douanes françaises et la marine mexicaine en charge des douanes portuaires sur la lutte contre les narcotiques illégaux par l'échange d'informations sur l'organisation, les activités et les modes opératoires des organisations criminelles internationales.
- **En Colombie** où est produite 70% de la cocaïne mondiale, il ira constater au port de Carthagène et sur la base navale de l'Armada les excellents résultats de la coopération avec les autorités colombiennes qui a permis la saisie de 70 tonnes de cocaïne en 2024 chiffre déjà dépassé en 2025.
- **Au Canada**, il retrouvera les ministres des Affaires étrangères du G7, au moment où la France s'apprête à en prendre la présidence, pour les engager à accentuer leur coopération dans la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée.

1. Signer 12 nouveaux accords de coopération avec les pays de la région

La France travaille déjà avec 24 pays de la région dans le domaine de la lutte contre le narcotrafic. À titre d'exemple, les cadres de coopération de la France avec 13 pays de la région ont permis en 2024 la saisie, par la Marine française, de 24 tonnes de cocaïne sur des bateaux arraisonnés car jugés suspects. Ces opérations n'auraient pas pu avoir lieu sans l'existence de ces accords.

Objectif : disposer d'ici un an d'un cadre avec tous les pays de la région qui présentent un enjeu pour l'arrivée de stupéfiants en France – et quand ce cadre existe, l'élargir au maximum, en matière de défense (arraisonnements, destructions des stocks saisis), de sécurité intérieure (contrôles douaniers, interceptions dans les zones portuaires et aéroportuaire) et de justice pénale (extraditions, entraide judiciaire, accords de réadmissions, accords de transfèrement).

Un premier accord sera signé avec le Mexique le 7 novembre. D'autres seront négociés en priorité, avec la Bolivie (sécurité intérieure), le Brésil (sécurité intérieure pour des patrouilles à la frontière avec la Guyane), l'Équateur (sécurité intérieure), le Pérou (sécurité intérieure, douanes), la République dominicaine (sécurité régionale), la Colombie (douanes, traite des êtres humains), le Mexique (douanes), Sainte-Lucie (coopération policière dans l'espace maritime et aérien) et le Panama (défense, douanes) avec l'objectif qu'ils soient signés d'ici un an.

2. Créer une Académie régionale de lutte contre la criminalité organisée

Depuis 2016, le programme français d'Appui à la Lutte contre la Criminalité Organisée en Région caraïbe (ALCORCA) contribue au renforcement des États de la région en proposant des formations à l'ensemble des forces de sécurité et de justice de ses 11 pays bénéficiaires. Dans ces 11 pays, le programme a d'ores-et-déjà formé 1600 agents et dispensé 50 formations.

La France porte désormais la création d'une structure pérenne de formation régionale basée à Saint Domingue et mobilisera les partenaires européens pour contribuer à cette évolution. L'Académie formera chaque année 250 enquêteurs, magistrats, douaniers et analystes financiers issus des forces de sécurité et de justice des pays partenaires, sur l'ensemble du spectre de la criminalité organisée.

3. Augmenter de 20% les effectifs spécialisés dans les ambassades et tripler leurs moyens d'intervention

Le dispositif français déployé dans les ambassades des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes couvre les domaines Intérieur, Sécurité, Justice, Douanes, Armées, complété par l'appui de nos Forces armées aux Antilles (FAA). Il est doté de moyens d'intervention finançant des formations, séminaires, livraison d'équipements, équipes dédiées au sein de la police des pays partenaires pour suivre et lutter contre les départs de cocaïne vers la France. De moins d'1 million d'euros en 2025, ce budget sera triplé dès 2026.

Nous passerons à 60 agents français déployés sur le terrain (+ 20%) grâce au renforcement de nos dispositifs au Panama (douanes), Brésil (police), Colombie (douanes), Pérou (police), Équateur (police, douanes), Suriname sur le plateau des Guyanes (Intérieur), Haïti (police) et de nos autres effectifs mobilisés sur ce sujet au sein des ambassades. Un effort supplémentaire sera fourni pour renforcer le dispositif au Pérou, en Bolivie, en République dominicaine et au Brésil.

Dans chaque ambassade, une taskforce sera installée pour coordonner l'action de l'ensemble des services de l'Etat et assurer un suivi de l'impact des mesures mises en place. Des plateformes de coordination rassemblant les ambassadrices et ambassadeurs dans les pays prioritaires (production, transit) et les préfets de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe seront également mises en place.

Les territoires ultra-marins des Antilles et de Guyane se trouvant en première ligne de l'intensification des transits par la Caraïbe, la France se mobilisera pour l'organisation d'une conférence régionale de sécurité, réunissant les pays de la Caraïbe et les principaux pays producteurs et de transit de la région à l'été 2026, dans le but d'établir un plan d'action régional sur la lutte contre le narcotrafic.

4. Doublé les crédits de l'aide au développement consacrés à la lutte contre le narcotrafic

Les moyens mobilisés par l'Agence française de développement pour la lutte contre le narcotrafic doubleront et passeront de 400 millions d'euros à 800 millions d'euros, en tenant compte des financements européens. Ils passeront à l'échelle les premières expériences réussies de projets sur les cultures de substitution (café au Pérou, cacao en Colombie), sur la sécurisation des principaux ports de départ de la cocaïne (Guayaquil en Equateur) et sur la lutte contre le blanchiment d'argent (en Equateur, un projet français de 10 millions d'euros de renforcement de la chaîne répressive, passé à l'échelle par l'Etat équatorien à travers un prêt de politique publique de 85 millions d'euros)

Par ailleurs, la France portera sa contribution à l'Office des Nations Unies sur la drogue et la criminalité, concentrée sur les cultures de substitution et la gestion portuaire au Pérou et en Equateur de 500 000 € en 2025, à 1 million d'euros en 2026, consacrés à des actions d'appui à la gestion des ports (Pérou, Equateur, région des Caraïbes) et au renforcement des capacités de gestion maritime, portuaire et aéroportuaire dans deux des pays prioritaires pour la France, le Brésil et le Panama.

Les Fonds Equipe France seront également repriorisés pour lancer de premiers projets à impact rapide, à l'appui des cadres de partenariat que nous voulons établir.

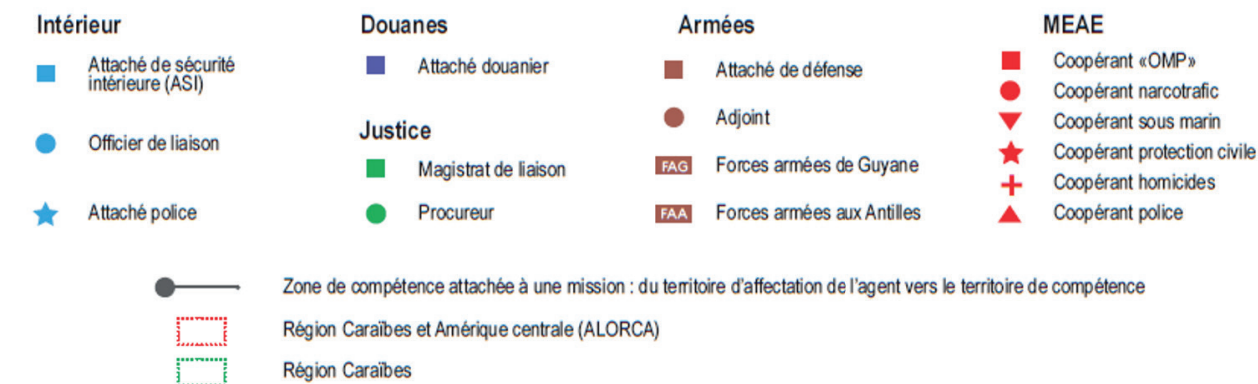
5. Créer un régime de sanction européen contre la criminalité organisée

Dans la continuité de la loi française du 13 juin 2025 créant un régime national de gels d'avoirs, la France proposera à l'Union européenne la création d'un régime transversal de sanctions contre la criminalité organisée et ses soutiens. Il prévoira le gel des avoirs en Europe, l'interdiction des transactions financières, et l'interdiction d'entrée sur le territoire de l'Union Européenne. Ce régime permettra donc de sanctionner les criminels ainsi que tous ceux qui contribuent à le soutenir. Il frappera les organisations en haut de chaîne et au portefeuille, là où elles sont vulnérables.

Le ministre présentera dans les prochaines semaines une première liste de désignations, en coordination avec nos partenaires européens.

ANNEXES

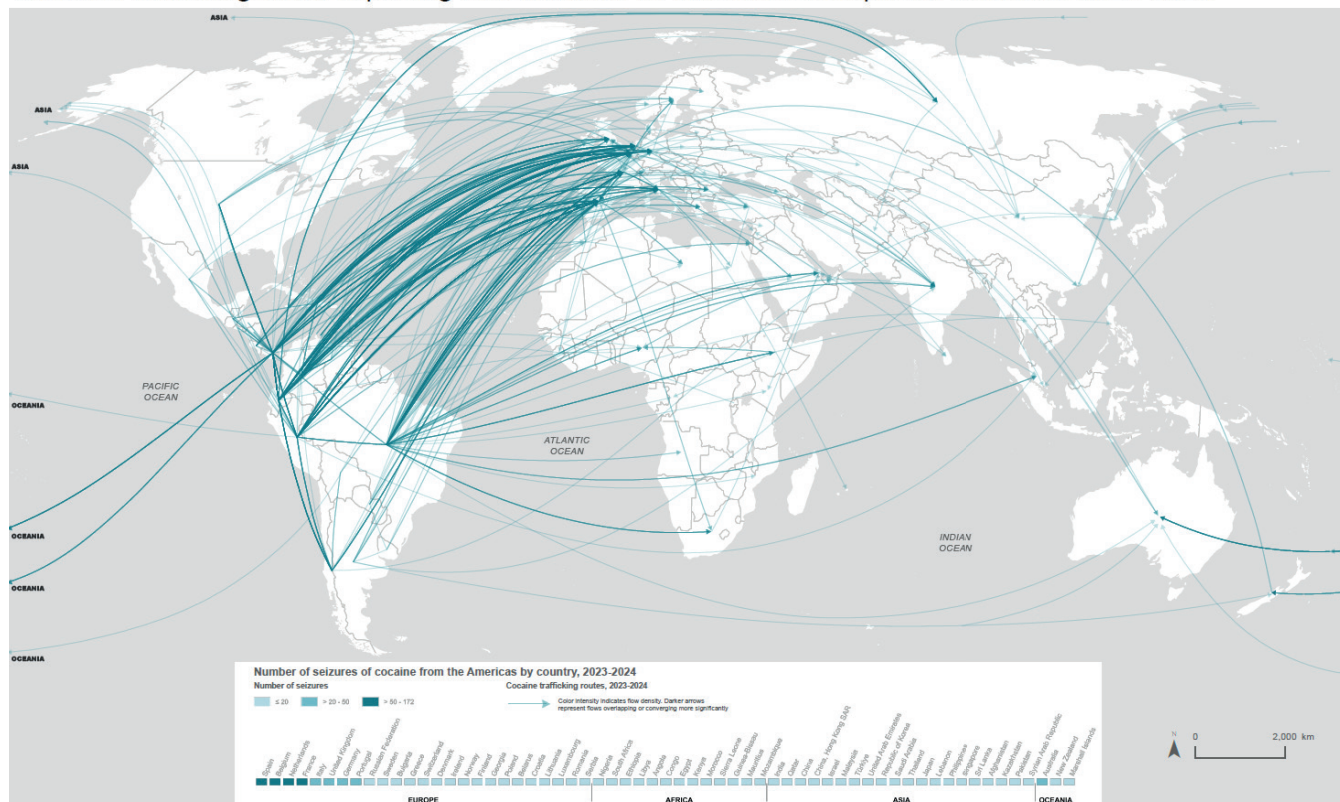
Annexe 1 : dispositif de lutte contre le crime organisé en Amérique latine et dans les Caraïbes



Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 25 mars 2025

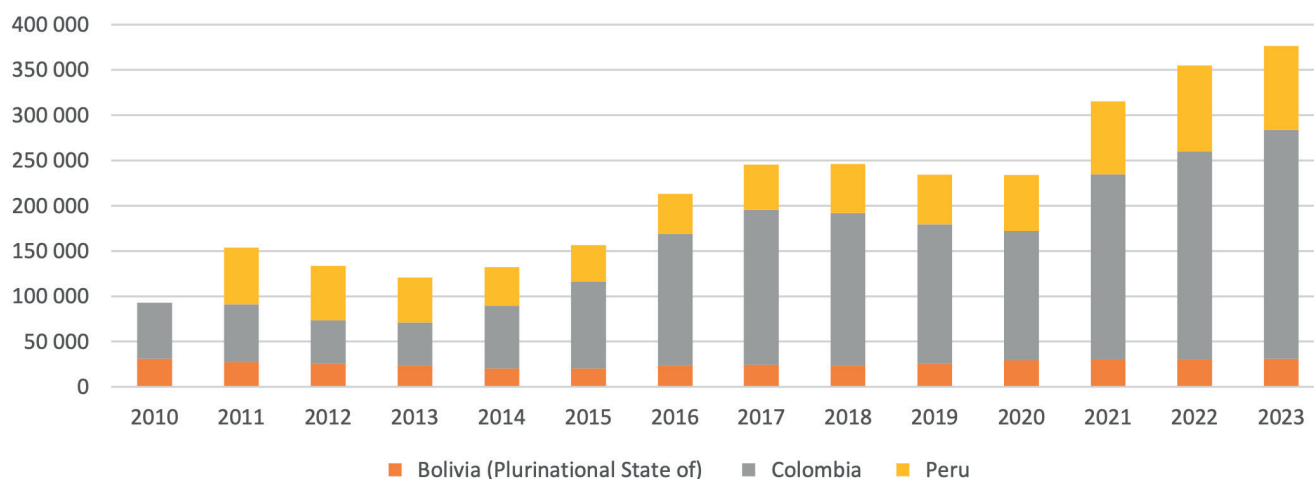
Annexe 2 et 3 : réseaux de production et circulation mondiale de la cocaïne

Cocaine trafficking flows departing the Americas as described in reported seizures, 2023-2024



Sources : UNODC Drugs Monitoring Platform and Global Programme on Criminal Network Disruption / CRIMJUST.

Global illicit cultivation of coca, 2010-2023 (hectares)



Sources: Plurinational State of Bolivia: national illicit crop monitoring system supported by the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). Colombia: national illicit crop monitoring system supported by UNODC. Peru: national illicit crop monitoring system supported by UNODC.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

diplomatie.gouv.fr

presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Tél : +33 (0) 1 43 17 52 01

